

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DFPE 1168 Subvention et convention avec l'association « Cabane à Jeux » (18e), pour le fonctionnement de la ludothèque Denise Garon (13e).

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 juin 2014 par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention et convention à l'association « Cabane à Jeux » (18e) ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement, en date du 10 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association « Cabane à Jeux » (18e), pour le fonctionnement de la ludothèque Denise Garon (13e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 100.000 euros est attribuée à l'association « Cabane à Jeux » (92901/2014_06035).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne VF30001 du budget de fonctionnement de l'année 2014 de la Ville de Paris.